

Objektyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 23: **SIA spécial, no 5, 1971: Groupes spécialisés; Assemblée générale extraordinaire de la SIA**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sia
 NUMÉRO 5
 SPÉCIAL 1971

GROUPES SPÉCIALISÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SIA DU 4 DÉCEMBRE 1971

Introduction

A côté de l'appartenance aux sections régionales, les statuts de la SIA prévoient l'appartenance « pour traiter de questions intéressant plus particulièrement certaines branches » (art. 18) à des groupes spécialisés. Tous les membres de la Société peuvent adhérer à un ou plusieurs groupes spécialisés. Une nouveauté a pris corps en 1968 : la possibilité d'admettre dans les groupes spécialisés des membres collectifs et notamment des bureaux d'études, administrations publiques, associations, fondations, entreprises et autres institutions. Le règlement de base pour les groupes spécialisés, approuvé par l'assemblée générale du 3 juillet 1971 et dont le texte a paru dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* n° 12 du 12.6.71, p. 277, prévoit que, dans des cas spéciaux, des praticiens d'autres professions qui ne satisfont pas ou pas encore aux conditions d'admission à la SIA peuvent aussi — et c'est une innovation — faire partie des groupes spécialisés. Ainsi, la possibilité est donnée à ces groupes d'élargir beaucoup leur domaine d'activité.

Il existe aujourd'hui huit groupes spécialisés, à savoir :

- le GPC, groupe spécialisé des ponts et charpentes,
- le GII, groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie,
- le GGR, groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural,
- le GSF, groupe spécialisé des ingénieurs forestiers,
- le GGC, groupe spécialisé du génie chimique,
- le GTE, groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger,
- le GSA groupe spécialisé de l'architecture,
- le GCI, groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil.

Ces groupes ont leur propre comité et administrent eux-mêmes leurs finances. Pour chaque groupe, les montants des cotisations des membres sont fixés par l'assemblée générale. Les travaux administratifs sont effectués par le secrétariat général de la SIA qui répond aux demandes de renseignements des intéressés et fournit les formules de demande d'adhésion.

Le présent numéro spécial du *Bulletin technique* est consacré en partie aux groupes spécialisés qui ont été invités à y apporter leur contribution, dont ils ont fixé eux-mêmes le contenu et la forme. Cependant, pour des raisons de délais, il n'est pas possible de publier dans ce numéro tous les articles remis par les groupes spécialisés, un grand nombre d'entre eux étant rédigés en langue allemande et devant encore être traduits en français. En conséquence, les contributions des groupes suivants seront publiées dans un numéro spécial ultérieur qui paraîtra si possible encore en 1971 :

- groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie,
- groupe spécialisé des ponts et charpentes,
- groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural,
- groupe spécialisé de l'architecture,
- groupe spécialisé de la construction industrialisée.

Le présent numéro contient en outre les exposés de M. Duri Prader sur le thème « Réflexions d'un entrepreneur sur le contrat d'entreprise » et de M. K. Perolini sur le thème « Entrepreneur et contrat d'entreprise », qui complètent le numéro spécial 2/1971 du 12 juin 1971 consacré au contrat d'entreprise.

U. ZÜRCHER,
 Secrétaire général.